

BONGRAIN S.A.
Société Anonyme
au capital de 14 032 930 euros
Siège Social : 42 rue Rieussec - 78220 VIROFLAY
847 120 185 RCS VERSAILLES

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR BONGRAIN SA
DE SES PROPRES ACTIONS APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 24 AVRIL 2014**

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme

Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014.

2. Répartition par objectifs

Au 23 avril 2014, sur un total de 13 210 titres auto-détenus directement par BONGRAIN S.A.

- 9 280 titres sont affectés à la mise en œuvre des programmes de stock-options
- 3 930 titres sont affectés à l'animation du cours dont la totalité dans le cadre du contrat de liquidité.

3. Objectifs du présent programme de rachat

- l'attribution de ces actions aux cadres dirigeants et/ou mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou des sociétés affiliées dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions, ou l'attribution d'actions gratuites aux salariés et /ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés affiliées,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- l'annulation de tout ou partie de ces actions,
- l'animation du marché des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,
- la conservation de ces actions et leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5% du capital.

4. Part maximale du capital susceptible d'être acquise, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La présente opération concerne les actions de la Société BONGRAIN S.A. (code ISIN FR 0000120107) cotées à la Bourse d'Euronext Paris.

La part maximale du capital que BONGRAIN S.A. est susceptible de détenir est de 10 %. Compte tenu des actions déjà auto détenues, le nombre maximal susceptible d'être acquis est de 1 390 083 actions. Le prix maximum d'achat autorisé est de 140 euros.

5. Durée du programme de rachat

La durée du programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014, soit jusqu'au 23 octobre 2015. Le présent programme annule et remplace le précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2013.